

Compte-rendu de la réunion ordinaire de conseil municipal du Mercredi 15 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mai, à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie.

Étaient présents : Thierry ROUCOU, Marie-Cécile COLLIER, Stéphane LOBEL; Jean-Jacques BODELET, Monique LEQUETTE, Amélie BEUGNET, Marie TETART, Grégory CUISINIER, Johann LAUVAU, Nadine THERY, Lysiane PREVOST

Était excusé :

Ordre du jour :

1. **Approbation du compte rendu du 10/04/2024**
2. **Validation choix des entreprises suite à l'analyse des offres par la commission d'appel d'offres**
3. **Elections européennes 9 juin**
4. **Renouvellement contrat employé communal**
5. **Devis Colas**
6. **Questions diverses**

* * *

1. Approbation du compte rendu du 10/04/2024

Le compte rendu ayant été remis avec les convocations, Mr le Maire demande s'il y a des remarques concernant son contenu. Aucune remarque n'est faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Validation choix des entreprises suite à l'analyse des offres par la commission d'appel d'offres

En vue des travaux de rénovation et d'extension de la salle d'activités, Monsieur le Maire expose au conseil municipal les différentes offres reçues suite à l'appel d'offre.

Après avoir pris l'avis des membres de la commission appel d'offre réunie le 15 mai 2024, le conseil municipal décide de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 - Gros-oeuvre - démolitions -aménagements ext. : BOUTIN CONSTRUCTIONS de Ligny-Saint-Flochel pour 288 811.92€ HT
- Lot 2 - Charpente bois : ROUSSEL de Boiry-Sainte-Rictrude pour 24 965.73€ HT.
- Lot 3 - Bardage - couverture - étanchéité : FARASSE de Cambrai pour 94 830.50€ HT
- Lot 4 - Menuiseries extérieures aluminium : MARCHOIX de Mondicourt pour 46 384.61€ HT
- Lot 5 - Menuiseries intérieures - faux-plafonds : MARCHOIX de Mondicourt pour 32 674.70€ HT
- Lot 6 - Plâtrerie - isolation : MARCHOIX de Mondicourt pour 28 868.35€ HT
- Lot 7 - Carrelages - faïences : LAINE et ROGER de Maizières pour 52 156.26€ HT
- Lot 8 - Peintures : COLOR'IN de Loos-en-Gohelle pour 12 002.68€ HT
- Lot 9 - Electricité - Ventilation : REMY de Pas-en-Artois pour 35 495.00€ HT
- Lot 10 - Plomberie - sanitaire - chauffage : REMY de Pas-en-Artois pour 60 040.00€ HT

Monsieur le Maire propose de retenir en options :

- Lot 5 - Menuiseries intérieures - Faux-plafonds : MARCHOIX
 - option 1 : Guichet pour un montant de 1 780.00€ HT
 - option 2 : Agencement vestiaires hall pour un montant de 1 514.99€ HT
 - option 3 : Agencement placard vaisselle dans bar pour un montant de 1 908.00€ HT
 - option 4 : Agencement plans de travail et rangement cuisine pour un montant de 3 540.00€ HT
 - option 5 : Agencement rayonnages dans réserve pour un montant de 2 790.00€ HT
 - option 6 : Agencement placard vaisselle dans dégagement pour un montant de 2 340.00€ HT
- Lot 10 - Plomberie - Sanitaire - Chauffage : REMY
 - option 1 : contrat de maintenance annuel de l'installation de chauffage pour un montant de 150.00€ HT

A l'unanimité, le conseil municipal accepte d'opter pour les options proposées. Le coût total des travaux s'élève à 690 102.74€ HT.

3. Elections européennes 9 juin

Mise en place des tours de garde. Monsieur le Maire informe être absent ce jour-là et confie la gestion du bureau de vote à son 1^{er} adjoint, Grégory CUISINIER.

4. Renouvellement contrat employé communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat de Monsieur Reveillon arrivera à son terme au 31 juillet 2024.

A cet effet, Monsieur Lobel, adjoint aux travaux a fait le point avec celui-ci. Il est pleinement satisfait de son travail et lui a demandé s'il acceptait de renouveler son contrat.

Monsieur Reveillon a accepté de renouveler son contrat.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de renouveler le contrat de Monsieur Reveillon aux conditions suivantes à compter du 1er août 2024.

- Adjoint technique
- 35h hebdomadaire
- pour une durée de un an à compter du 1er août 2024 jusqu'au 31 juillet 2025.
- Indice Majoré 366

A l'unanimité, Monsieur le Maire est autorisé à créer un poste d'adjoint technique contractuel à temps plein, 35h hebdomadaire. La publication de l'offre sera faite sur Emploi Territorial, conformément à la réglementation.

5. Devis Colas

Monsieur le Maire informe le conseil municipal ne pas avoir reçu le devis attendu de SNPC, malgré les relances. Il propose d'accepter le devis de l'entreprise Colas présenté lors du dernier conseil municipal d'un montant de 15 946€ HT. Pour rappel, les travaux concernent la création d'un ilot rue de St-Amand, réfection de la chaussée sur une partie de la rue Neuve et de la rue du Moulin de pierre avec dérasement des accotements. Nous solliciterons l'aide financière du Département au titre des amendes de police et de la CCSA au titre des fonds de concours.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise Colas et autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides financières.

6. Questions diverses

- Monsieur Lobel informe le conseil municipal avoir demandé un devis pour l'achat d'une balayeuse à fixer à l'arrière du tracteur. Au vu du coût demandé par Laflutte (490€), il pense qu'il serait plus rentable d'investir dans l'achat du matériel qui permettrait de nettoyer les fis d'eau plusieurs fois dans l'année. Il présente le devis de la société Loxagri située à Dainville pour l'achat d'une balayeuse, d'un bac de ramassage et d'une brosse qui s'élève à 7840€ HT et demande l'avis des conseillers qui ne sont pas contre. L'idée d'un achat mutualisé est proposé ou d'acheter le matériel et de mettre en place une prestation de service avec les communes intéressées.

Monsieur Lobel demandera d'autres devis.

- Madame Tétart demande si le conteneur à verres a été remis dans la voie des Croix ? Non, voir pour le faire remettre à sa place.

- Qu'en est-il du terrain de boules au terrain de foot ? A voir... Revoir avec Mme Dambreville Françoise pour mettre en place une convention.

Aucune autre question n'étant apparue, le Maire, Thierry ROUCOU a levé la séance vers 22h00.

Fait le 19 juin 2024

Le Maire
T. ROUCOU

Le secrétaire de séance
Grégory CUISINIER

